

APPEL À PROPOSITIONS

Investissement dans le Hotspot de Biodiversité des Forêts Guinéennes de l’Afrique de l’Ouest

GRANDES SUBVENTIONS

- Pays éligibles:** Cameroun, Côte d’Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria, Sierra Leone, Togo
- Date d’ouverture :** Vendredi, 7 Février 2020
- Date limite :** Vendredi, 20 Mars 2020 ***Extension jusqu'au 31 mars 2020***
- Budget:** Le budget minimum par projet pour cet appel est de 50.000,00 US\$. Bien qu'aucun budget maximum par projet ne soit fixé pour cet appel, chaque proposition de budget sera évalué en fonction des contributions du projet aux objectifs du CEPF pour la Direction Stratégique 2.
- Thématique:** Direction Stratégique 2 (Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé dans les neuf corridors de conservation, aux niveaux local, sousnational et national).

Le CEPF et BirdLife International, en tant qu'équipe régionale d'implémentation pour le hotspot de Biodiversité des Forêts Guinéennes de l’Afrique de l’Ouest, vous invitent à soumettre des propositions sous forme de lettres d’intention.

HISTORIQUE

Le [Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques](#) (CEPF) est conçu pour conserver la biodiversité dans les hotspots - zones à la fois les plus riches et les plus menacées sur le plan biologique. L’objectif fondamental est de s’assurer que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité. Le CEPF est une initiative de financement conjointe de l’Agence Française de Développement (AFD), de Conservation International (CI), de l’Union Européenne (UE), du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM), du

Gouvernement du Japon, et de la Banque Mondiale.

Le hotspot de biodiversité des Forêts Guinéennes couvre une superficie de 621 705 kilomètres carrés, et peut être divisé en deux sous-régions : 'l'écosystème forestier de Haute Guinée', s'étend de la Guinée à l'ouest, à travers la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et légèrement le Benin ; et 'l'écosystème forestier de Basse Guinée', d'une grande partie du Tomé et Príncipe ainsi sud du Nigéria, au sud ouest du Cameroun, et à São que les îles au large de la Guinée Équatoriale.

Les Forêts Guinéennes comportent des niveaux impressionnants de biodiversité avec des niveaux élevés en termes de richesse d'espèces et d'endémisme. Le hotspot fait également face à beaucoup de menaces permanentes qui ont entraîné la perte de plus de 85 pourcent du couvert végétal originel.

Le créneau d'investissement du CEPF dans le hotspot des Forêts Guinéennes a donc pour objectif de fournir aux organisations de la société civile, aux niveaux local, national et international, les outils, la capacité et les ressources nécessaires pour établir et maintenir des partenariats multipartites qui démontrent les modèles de croissance durable; ciblant les populations les plus pauvres, tout en atteignant les objectifs de conservation prioritaires. Ce créneau d'investissement du CEPF pour le hotspot a été formulé à travers un processus participatif qui a engagé la société civile, les bailleurs, les agences gouvernementales, le secteur privé et d'autres acteurs à travers toute la région. Les résultats de ce processus et la stratégie de cinq ans (2016-2021) que le CEPF a identifié pour soutenir la conservation de la biodiversité dans cette région sont détaillés dans le [profil d'écosystème](#) (PDF - 5.4 Mo).

LES CANDIDATS ELIGIBLES

Les organisations non-gouvernementales, les groupes et associations communautaires, les entreprises privées, les universités, les instituts de recherche et autres organisations de la société civile peuvent soumettre une demande de subvention.

Les entreprises ou institutions étatiques ne sont éligibles que si elles peuvent démontrer leur:

- i. personnalité juridique indépendante de tout organisme ou acteur gouvernemental;
- ii. autorité à soumettre des demandes de subvention pour des fonds privés et d'en recevoir; et
- iii. impossibilité à se prévaloir d'une immunité souveraine.

Toute organisation doit avoir son propre compte bancaire et être autorisée à recevoir des contributions caritatives en vertu des lois nationales en vigueur.

Les particuliers ne sont pas éligibles.

Quiconque étant incertain de son éligibilité aux subventions du CEPF peut consulter [cette page](#).

LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

La portée de cet appel est exclusivement limitée à la **Direction Stratégique 2 du Profil d’Écosystème**: Intégrer la conservation de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques du secteur privé dans les neuf corridors de conservation, aux niveaux local, sous-national et national.

Le CEPF sollicite des Lettres d’Intention pour des projets contribuant à une ou plusieurs Priorités d’investissement de la Direction Stratégique 2 présentées dans le tableau ci-après:

De plus, pour chaque priorité d’investissement, le tableau ci-dessous présente des exemples d’objectifs de projets éligibles. Veuillez noter cependant que ces exemples ne sont pas normatifs, et les candidats doivent considérer leur propre contexte et leurs compétences pour présenter l’objectif de leur propre projet conformément à la Direction Stratégique 2 et cet appel à candidature.

Priorités d’investissement	Exemples d’objectifs de projets éligibles
2.1 Entreprendre des travaux de recherche, d’analyse et de sensibilisation pertinents sur les politiques pour informer et influencer le développement de politiques publiques nationales de conservation, y compris sur la gestion des aires protégées, le paiement pour les services écosystémiques, la	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des actions pertinentes pour la conservation (ex. la création de nouvelles aires protégées) en identifiant les zones d’intérêt commun et en explorant des approches de collaboration avec les agences gouvernementales au niveau local et / ou national.• Inclure les prévisions des changements climatiques dans l’évaluation des services écosystémiques et ensuite développer, planifier et / ou surveiller les projets nouveaux ou existants pertinents.• Influencer les décideurs politiques en valorisant les résultats des examens du cadre législatif liés à la gestion des écosystèmes.• Promouvoir la transparence et la responsabilisation dans le processus décisionnel lié à la gestion des

<p>REDD+ et l'adaptation aux changements climatiques basée sur les écosystèmes.</p>	<p>ressources naturelles grâce à un processus de planification national.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité de la réglementation et de l'opérationnalisation des Evaluations d'Impact Environnemental et Social en : <ul style="list-style-type: none"> ○ Plaidoyant auprès du gouvernement pour activement les renforcer, les mettre en œuvre et les valider. ○ Organisant des programmes de formation sur tous les aspects du développement, du fonctionnement, de la conformité et du plaidoyer de l'Evaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux. ○ Créant des plates-formes pour les organismes certifiés d'Evaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux. ○ Etablissant des organismes indépendants pour certifier que les Evaluations d'Impact Environnemental et Social répondent aux normes légales et sont disponibles sur un site Web centralisé. • Atténuer les impacts négatifs des actions publiques, en identifiant les questions et politiques prioritaires spécifiques et contextuelles où les Services Ecosystémiques sont menacés en conséquence directe de ces actions (ou absence d'action), puis en sensibilisant et en préconisant des mesures correctives. • Atténuer les impacts négatifs des grandes chaînes de valeur / produits de base sur les Services Ecosystémiques en identifiant ces impacts et les meilleures pratiques possibles, puis en effectuant une sensibilisation ciblée et un plaidoyer auprès des entreprises, des consommateurs et des régulateurs sur ces services. • Développer des mécanismes qui incluraient des paiements pour les externalités, y compris l'extraction de frais des pratiques commerciales qui ont des impacts négatifs et le paiement des services environnementaux utilisés.
---	---

<p>2.2 Générer des informations pertinentes au niveau local sur les écosystèmes naturels (par exemple, les valorisations économiques des services écosystémiques) en vue d'influencer la prise de décisions politique et économique en faveur de leur conservation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compiler et définir une méthodologie normalisée pour quantifier les valeurs économiques des Services Ecosystémiques, puis plaider auprès des entreprises sur l'importance des Services Ecosystémiques. • Établir une communauté de pratique en évaluation du capital national (comptabilité). • Soutenir à la fois les communautés et les agences gouvernementales locales pour générer des informations pertinentes localement sur les valeurs et les marchés potentiels des produits forestiers non ligneux pour améliorer la planification et la mise en œuvre appropriées des initiatives locales, basées sur une récolte durable et une commercialisation / liaison pertinente (équitable, biologique, durable, ...). • Évaluer les valeurs des Services Ecosystémiques hiérarchisés et avoir une «analyse de rentabilisation» claire pour expliquer pourquoi les gouvernements devraient intégrer la biodiversité en effectuant des études de référence critiques et en développant des bases de données robustes.
<p>2.3 Faciliter les partenariats entre les communautés locales, le secteur privé et le gouvernement pour démontrer des modèles de meilleure pratique de l'exploitation minière, de la foresterie durable et de l'agriculture durable par les sociétés privées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le dialogue et le respect des meilleures pratiques par la mise en place de plateformes regroupant les gouvernements locaux / entreprises / organisations de la société civile. • Piloter et tester des approches durables dans les secteurs prioritaires et démontrer le «coût» d'une réglementation / application faible et des coûts cachés de l'utilisation non durable des ressources naturelles sur ces approches en travaillant avec les communautés, les entreprises et les associations professionnelles. • Collaborer à l'identification, au test et au déploiement de mécanismes d'incitation qui soutiennent les meilleures pratiques. • Élaborer des normes et des certifications dans le cadre de mécanismes intérimaires volontaires et leur adoption dans les secteurs prioritaires.

	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer des modèles de meilleures pratiques en analysant l'équité en fonction des coûts / bénéfiques et en établissant des partenariats entre les communautés locales, le secteur privé et / ou le gouvernement. • Identifier les avenues et stratégies possibles pour évoluer vers un système suffisamment équitable qui encouragera la production durable et découragera la conversion des forêts. • Promouvoir les Accords de Conservation entre les communautés locales et les secteurs privés. • Incorporer des pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans les pratiques commerciales des agents de changement clés dans la production de principaux produits de base. • Collaborer avec les entreprises pour fournir la capacité technique environnementale et sociale afin d'améliorer la planification, l'exploitation, le suivi et la restauration de l'environnement.
--	---

Enfin, les projets devront démontrer et quantifier la contribution de leurs impacts aux objectifs suivants du CEPF :

- Au moins cinq (05) politiques de conservation des gouvernements nationaux sont informées ou influencées par la recherche, l'analyse et la sensibilisation soutenues par les subventions du CEPF.
- Des informations pertinentes au niveau local sur les écosystèmes naturels sont générées pour au moins vingt (20) Zones Clés de Biodiversité (KBA) et utilisées pour influencer la prise de décision politique et économique en faveur de leur conservation.
- Au moins vingt (20) partenariats sont formés ou renforcés entre la société civile, le gouvernement, le secteur privé et les communautés afin de promouvoir les meilleures pratiques des entreprises privées dans les domaines de l'exploitation minière, de la foresterie durable et de l'agriculture.
- Au moins cinq (05) entreprises privées adoptent de nouvelles pratiques de gestion compatibles avec la conservation de la biodiversité dans les exploitations situées dans les corridors de conservation.

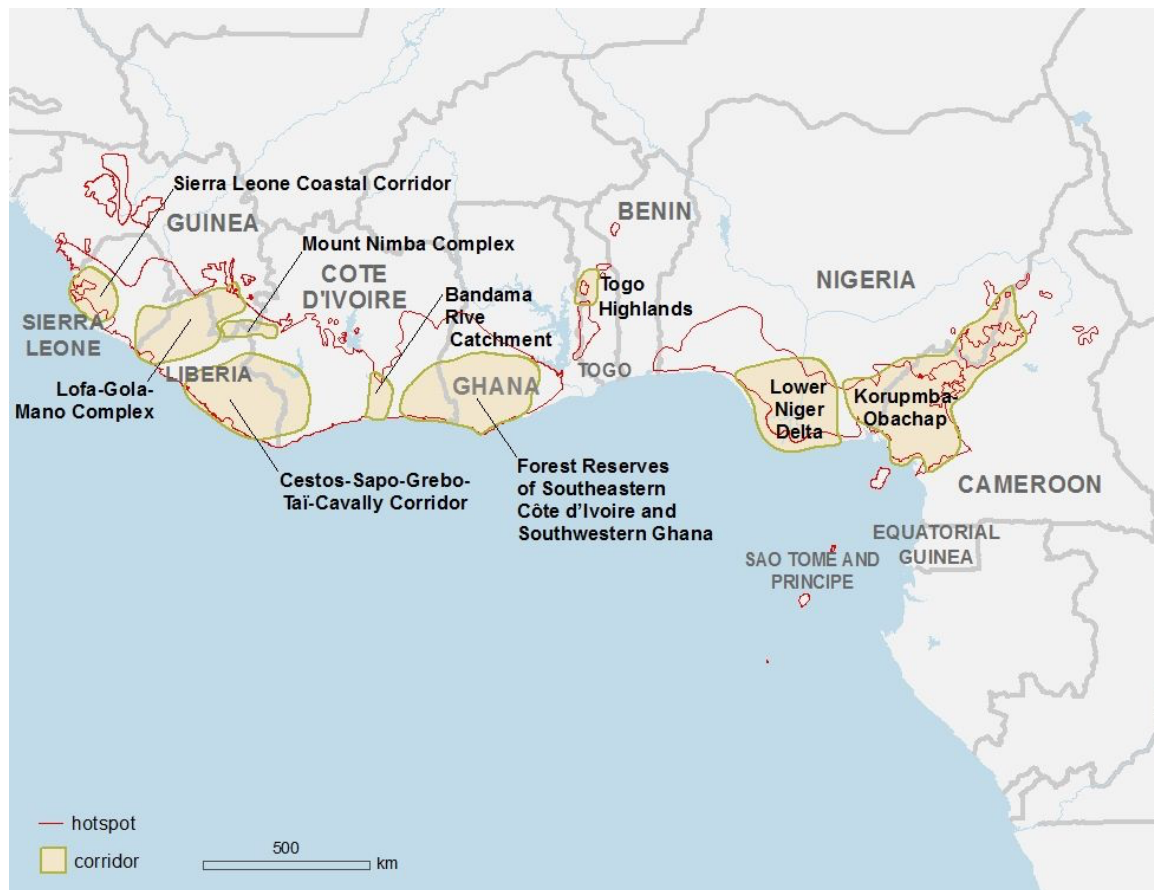
LES SITES ÉLIGIBLES ET AUTRES CRITÈRES

Cet appel est ouvert aux 9 corridors de conservation décrits dans le profil d'Ecosystème et récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Les corridors de conservation dans le Hotspot des Forêts Guinéennes

N°.	Nom du Corridor	Pays	Superficies (km2)
1	Corridor cotier de la Sierra Leone	Sierra Leone	17 096
2	Complexe de Lofa-Gola-Mano	Sierra Leone, Libéria, Guinée	47 545
3	Complexe des Monts Nimba	Guinée, Côte d'Ivoire, Libéria	6 829
4	Corridor de Cestos-Sapo-Grebo-Tai-Cavally	Libéria, Côte d'Ivoire	70 278
5	Bassin versant de Bandama	Côte d'Ivoire	8 389
6	Les Réserves forestières du sud-est de la Côte d'Ivoire et du sud-ouest du Ghana	Côte d'Ivoire, Ghana	72 579
7	Les Hauts Plateaux du Togo	Togo	6 049
8	Delta du Bas Niger	Nigeria	65 743
9	Korupmba-Obachap	Cameroun, Nigéria	118,675

Figure 1: Les corridors de conservation dans le Hotspot des Forêts Guinéennes.



INTÉGRATION DE L'APPROCHE DE GENRE

Le CEPF s'est engagé à intégrer le genre dans son portefeuille. Les candidats doivent concevoir des projets et rédiger des propositions qui tiennent compte des questions de genre dans la réalisation de leurs impacts sur la conservation.

Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([CEPF boîte à outils sur le Genre](#)) et comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition ([CEPF Gender Fact Sheet](#)). Visitez la page [Web du CEPF sur le Genre](#) pour en savoir plus sur la façon dont le CEPF aborde le genre dans les projets qu'il soutient.

Le CEPF évaluera votre projet sur la base de son intégration de l'approche de genre

BUDGET ET PÉRIODE D'EXÉCUTION

Le budget minimum par projet pour cet appel est de 50.000,00 US\$.

L'enveloppe totale disponible pour cet appel est d'environ 1,3 million de dollars US. Bien qu'aucun budget maximum par projet ne soit fixé pour cet appel, chaque proposition de budget sera évaluée en fonction des contributions du projet aux objectifs du CEPF mentionnés plus haut.

Il est prévu que les projets **démarrent au plus tôt le 1^{er} Juillet 2020** et qu'ils soient **achevés au plus tard le 28 Février 2022**. Il n'y a pas de durée minimale de projet.

PROCÉDURE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidats doivent répondre à l'appel via le système de demande en ligne [ConservationGrants](#).

Le CEPF n'acceptera pas les lettres d'Intention par courrier électronique ou tout autre mécanisme.

Les candidats qui ont déjà un compte d'utilisateur le portail électronique ConservationGrants doivent l'utiliser.

Les candidats qui n'ont pas de compte d'utilisateur sur ConservationGrants seront tenus de créer un nouveau compte via le portail électronique.

Les questions relatives à la création de compte ou au processus en ligne doivent être envoyées par courrier électronique à conservationgrants@conservation.org.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'OCTROI DES SUBVENTIONS

Tous les demandeurs recevront une notification du CEPF à la suite de l'évaluation de leur candidature. Les candidats dont les lettres d'intention recevront une évaluation positive seront invités à soumettre une proposition complète, à nouveau via le système de demande en ligne [ConservationGrants](#). Les propositions complètes qui recevront une évaluation positive aboutiront à l'octroi d'une subvention entre Conservation International, en tant qu'hôte du Secrétariat du CEPF, et l'institution du demandeur (le "bénéficiaire"). Les subventions seront libellées en dollars américains et les accords de subvention seront rédigés en anglais.

CONTACTS ET SERVICE DE CONSEIL

Tous les candidats sont encouragés à discuter de leurs idées de proposition avec le Coordinateur Sous-Régional en charge des zones dans lesquelles le projet sera mis en œuvre :

- **Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte d'Ivoire :**
Emannuelle Mahé, Emannuelle.Mahe@birdlife.org
- **Ghana, Togo, Bénin, Cameroun :**
Paul Rodrigue Ngafack, Paul.Ngafack@birdlife.org
- **Nigéria :**
Ruth Akagu, Ruth.Akagu@birdlife.org

Sur la base de l'expérience acquise lors des précédents appels à propositions, discuter de votre idée de projet avec nous avant de la soumettre, augmentera considérablement vos chances de réussite. Ce service de conseil prendra fin **le 5 Mars 2020**.

Veuillez adresser toutes vos questions ou vos préoccupations à cepf-gfwa-rit@birdlife.org.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Tous les candidats potentiels doivent se référer au profil d'écosystème et aux références suivantes disponibles sur les sites internet CEPF et BirdLife.

- [Comment candidater](#)
- [Critères d'éligibilité pour les candidats](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)
- [Politiques de sauvegarde du CEPF](#)
- [Questions fréquentes](#) (uniquement lorsque vous êtes connecté sur ConservationGrants)
- [Profil d'écosystème](#) (PDF – 5.4 MB)
- [Stratégie d'investissement du profil d'écosystème](#) (PDF – 365 KB)
- [Cadre logique du profil d'écosystème](#) (PDF – 225 KB)